



RESULTATS DU VOTE

Nombre de votants : 31

Voix favorables : 31

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 16 novembre 2021

DELIBERATION

n° CA 2021 - 127

relative au versement d'une subvention au profit de l'Amicale des personnels de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation notamment en son article L713-1 ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de l'Amicale des personnels en date du 22 Octobre 2021 demandant le versement d'une subvention ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve le versement d'un montant de 20 000 € à l'Amicale des personnels de l'Université Toulouse 1 Capitole pour la réalisation de l'ensemble des projets de l'Amicale au titre de l'année 2022.

Le président du conseil d'administration,

